



Charte nationale pour le Bien-Etre : pour bien faire et le faire savoir !

Les éleveurs de chevaux d'Occitanie intègrent la démarche par la formation.

Si les pratiques actuelles des éleveurs, présents sur les diverses journées de formation déjà réalisées (Tarn, PO, Haute Garonne, Tarn et Garonne et Gard) assurent globalement le bien-être de leurs équidés (et ce n'est pas une surprise !) il n'en reste pas moins vrai que chacun a identifié des points d'amélioration pour toujours plus et mieux de Bien-Etre Equin (BEE) sur sa ferme !

Par le biais d'une journée de formation organisée par les Services Formation des Chambres d'Agricultures Départementales d'Occitanie, près de 150 éleveurs de chevaux de trait et de selle (naisseurs, tourisme équestre, centre équestres,...) ont fait le choix de se sensibiliser cette année à la question du Bien-Etre Equin en s'inscrivant volontairement dans la démarche de progrès de la Charte Nationale pour le Bien-Etre Equin.

Rappel des dates programmées :

9 Mars - Haute Garonne (2eme groupe) - CONTACT Camille Giordano- 06/30/93/11/92
22 mars - Lot - CONTACT Marie Noelle Boustie - 05/65/23/22/13
23 mars - Aveyron - CONTACT Isabelle SICARD - 06/38/53/51/73
1 avril - Aveyron (2eme groupe) - CONTACT Isabelle SICARD - 06/38/53/51/73
2 Avril - Lozère - CONTACT - Christophe Roux - 06/72/75/55/35
9 Avril – Tarn (2eme groupe) - CONTACT Marie Noelle Such - 05/63/48/83/60
10 avril - Ariège - CONTACT Karine CASTELBOU - 06/75/49/87/89
10 Juin - Pyrénées-Orientales (2eme groupe) - CONTACT Alenka Mitrenko - 06/70/76/60/50
11 juin - Aude - CONTACT - Mélody MOISSET-BRUAND - 06/30/28/06/58
Octobre – Hautes-Pyrénées CONTACT Caroline Nollet- 07/86/50/01/89

Retour sur les points clés de la Charte et de la formation avec Armelle RENARD, intervenante de la formation – Fédération Nationale du Cheval

Une Charte pour quoi et pour qui ?

Cette Charte s'adresse à tous les professionnels français de la filière cheval qui souhaitent partager la même définition du Bien-Etre Equin, améliorer leurs pratiques en s'appuyant sur des critères objectifs, et faire de cette notion un atout en matière de sécurité, de performances, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

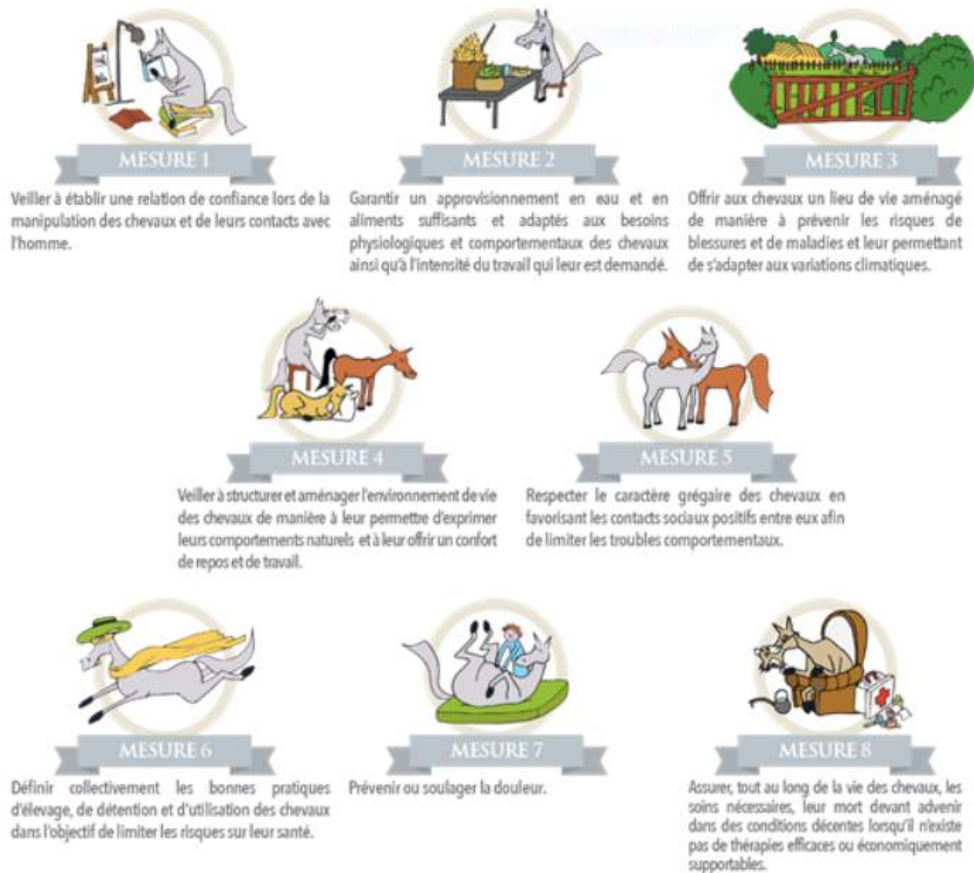
Ces bonnes pratiques collectives s'appliquent à l'ensemble des équidés, quelle que soit leur utilisation (élevage, loisir, sport, travail, trait ou course) et leur âge.

Comment cette Charte a-t-elle été élaborée ?

La Charte comprend 8 mesures « cheval-centré » établies par et pour les professionnels. Elles sont issues à la fois de l'expertise des professionnels, d'une analyse des risques d'atteinte au Bien-Etre Equin et de principes de bien-être animal reconnus internationalement, à savoir les 10 principales du code terrestre de l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale), les 5 libertés du Farm Animal Welfare Council et les 12 critères du Welfare Quality®.

Quelles sont les 8 mesures de BEE ?

SONT CONSIDÉRÉES COMME 8 MESURES
APPROPRIÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU CHEVAL :



Quels sont les outils pour faciliter l'application des engagements de la Charte pour le Bien-Etre Equin par les professionnels ?

Les 8 mesures de Bien-Etre Equin de la Charte ont été déclinées en fiches pratiques, pédagogiques et pragmatiques. Complétées par des fiches transversales ou thématiques, elles constituent le Guide de Bonnes Pratiques pour l'application des engagements de la Charte. Elles permettent aux professionnels d'identifier les potentielles atteintes au BEE à l'aide d'indicateurs centrés sur l'animal, dans une logique de résultats et non de moyens, puis de trouver les origines de la dégradation du BEE et d'y remédier avec des bonnes pratiques.

Une auto-évaluation des pratiques est proposée au début de chaque fiche. Cet autodiagnostic permet d'identifier rapidement les mesures sur lesquelles il y a potentiellement une atteinte au Bien-Etre Equin et d'identifier aussi les solutions qu'on peut mettre en place pour y remédier. Le Guide est à disposition des professionnels engagés dans la démarche.

Les professionnels disposent également d'une application « auto-évaluer ses pratiques en matière de Bien-Etre Equin » qui leur permet de faire le point sur leurs pratiques de manière ludique et dématérialisée.

De quelle manière les professionnels s'inscrivent dans un plan de progrès ?

A partir de l'auto-évaluation de leurs pratiques, les professionnels définissent les mesures sur lesquelles ils souhaitent progresser et identifient concrètement les actions qu'ils prévoient en termes de formation, d'investissements, de modification de leurs pratiques... Ils réalisent ainsi leur propre plan de progrès en matière de BEE et se fixent des échéances pour mettre en œuvre les actions qu'ils ont ciblées.

Questions à Nathalie BAILLS, conseillère agricole de la filière équine des Pyrénées-Orientales

En quoi la première session de formation des éleveurs (de trait) des Pyrénées-Orientales va-t-elle permettre d'améliorer la prise en compte du BEE sur leurs exploitations ?

Le « Oui, je peux m'améliorer » s'est principalement retrouvé dans les autodiagnostic sur les mesures 2 et 6.

En première réponse, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales va accompagner les éleveurs présents au travers de « solutions collectives » :

- une formation sur le parage,
- une réflexion au sein du Syndicat des éleveurs de chevaux de trait pour envisager l'acquisition d'un travail de contention mobile pour ferrer,
- une réunion d'information avec le Groupement de Défense Sanitaire 66 et l'IFCE pour « reprendre » les obligations réglementaires relatives à la santé des équidés (registre d'élevage, déclaration vétérinaire sanitaire, ...).

Existe-t-il des accompagnements pour réaliser les investissements individuels inscrits dans les plans de progrès ?

Sur certains investissements des plans de progrès, des dispositifs existent tels que le PASS Elevage porté par la Région Occitanie.

Dans tous les cas, il ne faut jamais que les agriculteurs de la filière cheval hésitent à faire « un point » avec leur conseiller et le service Formation des Chambres d'Agricultures.

La suite ?

En tant qu'animatrice de la Section Equine du GIE Elevage, j'espère le déploiement de cette formation sur les autres départements d'Occitanie. C'est chose faite !

Le Tarn a été le premier département à la proposer à ces éleveurs, les Pyrénées-Orientales lui ont emboité le pas, aujourd'hui quasi tous les Départements d'Occitanie ont ouvert des sessions et nous ne pouvons collectivement que nous en réjouir.

La Région d'Occitanie sera indéniablement la première Région de France par le nombre d'exploitants agricoles engagés dans la Charte pour le Bien Etre Equin !

Baills Nathalie – Animatrice section équine GIE